



CARNET JEAN DE LA FONTAINE

Fiche notionnelle – L'ironie

Adèle Payen de La Garanderie

Cette fiche doit beaucoup à Mme A.-M. Paillet, spécialiste de l'humour et de l'ironie, que nous remercions très sincèrement.

Dans l'imaginaire collectif, l'ironie serait une attitude de l'auteur que nous ne pouvons que « sentir » : elle se révélerait, à cet égard, particulièrement difficile à percevoir dans une langue étrangère. En vérité, l'ironie est presque toujours **repérable à partir d'indices textuels**. Ce sont ces indices qui, par leur multiplicité, la rendent complexe et expliquent que des approches diverses (philosophique, rhétorique, énonciative) aient été, depuis l'Antiquité, adoptées pour la définir. Admettons toutefois comme principe général que l'ironie repose sur **une feinte rhétorique et/ou énonciative**. Nous proposons ici **une synthèse simplifiée** de ces deux conceptions de l'ironie (il ne sera donc question ici ni de l'ironie narrative – ou ironie du sort –, ni de l'ironie dramatique) et de leurs marques textuelles privilégiées.

1. La conception rhétorique

La définition la plus courante de l'ironie est de nature rhétorique : elle est assimilée à l'**antiphrase**, considérée par la tradition (Dumarsais, Fontanier) comme un trope. Celle-ci est effectivement l'une des formes de l'ironie, bien qu'elle n'en soit pas la plus courante. Elle consiste à exprimer explicitement le contraire de ce que l'on veut dire implicitement : elle implique donc, de la part du lecteur, un exercice de conversion sémantique. L'antiphrase ne peut être détectée qu'à partir d'indices contextuels et pragmatiques (logique interne du texte, *ethos* de l'auteur, actes de langage...), qui entrent **en contradiction avec le contenu** (souvent d'ordre axiologique, évaluatif ou affectif) de l'expression antiphrastique. Elle possède fréquemment une valeur illocutoire de raillerie ou de moquerie.

2. Les conceptions énonciatives

Selon des analyses plus récentes (D. Sperber et D. Wilson), l'ironie est avant tout énonciative. Elle consiste, pour un locuteur 1^{er}, à citer (*to mention*) l'énoncé d'un autre locuteur fictif, en sorte que le lecteur comprenne que lui, le locuteur 1^{er}, est en désaccord avec cet énoncé. L'ironie désigne donc **la manière dont le locuteur 1^{er}, sans le dire explicitement, met l'énoncé cité à distance**. La mise à distance peut être explicite : emploi de **guillemets**, hors discours rapporté, ou d'**italiques** pour signaler que l'on emprunte un mot ou une expression sans y adhérer. Lorsqu'elle est implicite, elle est d'ordre **polyphonique** (O. Ducrot) : « Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L ne prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la trouve absurde. » (1984, p.210). Plus la distance est implicite, plus l'ironie est forte. Pour A. Berrendonner, l'ironie repose plus généralement sur un **paradoxe argumentatif** : le locuteur 1^{er} met en scène, en feignant d'y adhérer pleinement, un discours avec lequel il s'inscrit en vérité en porte-à-faux. L'ironie est

alors repérable à partir d'indices argumentatifs susceptibles d'accueillir des tensions : **paradoxes, zeugmes, syllepses, hyperboles, inversions axiologiques** peuvent être des marqueurs d'ironie.

Bibliographie

Berrendonner A., *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris : Minuit, 1981, p.173-240.

Ducrot O., *Le Dire et le dit*, Paris : Minuit, 1984, p.210-213.

Dumarsais C. C., *Des Tropes*, 1730.

Fontanier P. *Des Figures du discours*, 1827.

Herschberg-Pierrot A., *Stylistique de la prose*, Paris : Belin, 2003, p.149-176.

Paillet A.-M., *Ironie et paradoxe : le discours amoureux romanesque*, Paris, Champion, 1998.

Sperber D. et Wilson D., « Les ironies comme mention », *Poétique*, n°36, 1978, p.399-412.